

# ***REGLEMENT*** **STARMOUV'**

## **Article 1 :**

L'Information Jeunesse de la ville de La Garde organise un concours de chant dénommé « STARMOUV' » ouvert **aux jeunes varois de 12 ans** (au jour du casting) **à 25 ans** (au soir de la finale). Il n'est pas ouvert aux duos ni aux groupes.

☞ **Le casting** se déroulera **le jeudi 27 avril 2023 (uniquement)** à l'auditorium de la salle G. Philipe, Avenue Charles Sandro - 83130 La Garde. Parking souterrain gratuit G.Philipe.

☞ **La demi-finale** se déroulera **le samedi 03 juin 2023** à la salle Mussou, avenue Baptistin Aufran - 83130 La Garde, Parking souterrain gratuit G.Philipe.

☞ **La finale** se déroulera **le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023** sur la Place de la République – La Garde.

## **Article 2 :**

Concernant les catégories, deux (junior et sénior) seront définies après les castings en fonction du nombre de participants et de leur âge. Elles sont donc mixtes.

## **Article 3 :**

Pour l'inscription, il sera demandé :

- Dossier dûment complété avec photo d'identité récente
- Justificatif de domicile précisant le Nom du participant
- Photocopie responsabilité civile
- Photocopie pièce d'identité

**A retourner au plus tard le vendredi 21 avril 2023.**

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Vous serez informé par téléphone le 25 avril au plus tard de l'heure de votre passage le jeudi 27 avril (entre 9h et 18h environ).

## **Article 4 :**

Chaque candidat devra préparer **deux chansons** dont une au moins RYTHMEE car il faut garder en tête que si vous êtes sélectionné vous vous produisez devant un public, vous faites « **LE SHOW** ».

Vous venez aux castings avec **vos bande son instrumentale (format WAV, meilleure qualité) sur clé USB (uniquement)**. En cas d'oubli, les organisateurs se dégagent de toute responsabilité.

Voici un lien pour convertir les mp3 en WAV :

<https://audio.online-convert.com/fr/convertir-en-wav>

### **Article 5 :**

Les castings ont lieu **le jeudi 27 avril** à l'auditorium de la salle G. Philippe, se présenter **vingt minutes avant l'heure de votre audition.**

Toute personne en retard aux castings et qui n'a pas prévenu, entraînera l'annulation de son inscription.

Lors de l'audition, les accompagnateurs ne pourront pas rester avec le candidat.

**Les candidats n'interpréteront qu'une partie des chansons.**

### **Article 6 :**

Lors des épreuves, le candidat est noté sur :

- La technique (justesse, rythme)
- L'interprétation et la présence scénique
- L'originalité (choix du titre à son importance)

Tout comportement perturbateur entraînera l'élimination du candidat des « **STARMOUV'** ».

### **Article 7 :**

Le jury sera composé de professionnels (chanteur, coach vocal, professeur...), aucune contestation de décision ne sera possible.

### **Article 8 :**

Pour les candidats retenus pour la demi-finale ainsi que pour la finale, **les chansons que vous choisirez devront être validées par l'équipe organisatrice** (texte correct), celle interprétée en demi le sera aussi en finale.

**Le samedi 03 juin**, l'heure d'arrivée (vers 16h) à la salle Mussou vous sera donnée par l'organisatrice lors des résultats du casting. **Prévoir votre repas du soir.**

**Le samedi 01 juillet**, l'heure d'arrivée (vers 17h30) sur la Place de la République vous sera donnée par l'organisatrice lors des résultats de la demi-finale. **Prévoir votre repas du soir.**

Un accompagnateur pourra venir en arrière scène vous aider si besoin pour le maquillage ou autre.

**Lors de la finale, vous ne devez pas sortir de l'arrière scène** pour aller voir le spectacle, c'est vous qui faites le spectacle, ni aller discuter avec la famille, les amis...

Le show commencera à 21h30.

A partir de 21h plus aucune personne autre que les candidats, organisateurs, jury et techniciens ne sera acceptée en arrière scène, et les candidats ne pourront plus sortir de l'arrière scène jusqu'à la fin du show.

### **Article 9 :**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels à l'intérieur des loges.

## **Article 10 :**

Pour les demi-finalistes et finalistes :

🍷 Une aide sur la gestion des émotions par une sophrologue avant les prestations.

Les gagnants remportent :

🍷 3h de coaching offert par DALIDA INSTITUTE à Aix-en-Provence

🍷 Un enregistrement en studio professionnel ; chez POP STUDIO

🍷 Une interview à RADIO STAR avec diffusion d'une partie du titre enregistré.

🍷 Une scène lors du concert caritatif du 3 ou 4 novembre 2023 à la salle MUSSOU

🍷 Participation à Starmouv' 2024

🍷 Le gagnant de l'édition 2023, remporte en plus un clip vidéo de son enregistrement en studio.

**La dotation du studio se compose comme telle :**

*“Enregistrement d'une voix posée et mixée sur une version instrumentale existante (reprise ou composition) fournie sur une clé USB apportée par le candidat le jour même de sa séance au studio”.*

Toutes options de prestations supplémentaires souhaitées par le candidat et non prévues dans la dotation initiale comme l'ajout de voix, d'effets, accompagnement avec un instrument de musique, enregistrement en duo, tournage d'un clip resteront dans le domaine du possible moyennant cependant étude et accord préalable du studio. Ces options entraîneront des frais supplémentaires à la charge du candidat ou de son représentant légal, qui seront à honorer lors du rendez-vous fixé (*selon les tarifs en vigueur à la date de la séance*).